

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D23017CCAS
Séance du 12 octobre 2023 à 18 heures 30

Date de la
Convocation
Le 26/09/2023

Date d’Affichage
Le 05/10/2023

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 16/10/2023

Ce jourd’hui le douze octobre de l’an deux mille vingt-trois à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Présents :

Membres élus : Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Marie-Thérèse FRAYSSINET

Membres nommés : Michèle CAMEL, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Francis SERVAIS, Céline TAFELSKI, Bruno VICTORIA

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet : Secours aux particuliers – Situation n°1

La Vice-Présidente présente au Conseil d’Administration, la situation difficile de domiciliée sur la commune

Le Conseil d’administration du CCAS après avoir étudié sa situation décide de l’aider au paiement de sa dette envers VEOLIA qui s’élève à 135,44€.

- ✓ Fixe le montant de l’aide à : **135,44 €**
Cette somme sera réglée directement à VEOLIA sur présentation de la facture.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 12 octobre 2023

La Vice-Présidente,
Agnès BRU



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.